



## Assemblée Générale du 29 juillet 2015

### Questions écrites posées au Conseil d'administration de GDF SUEZ

\* \*

Pour mémoire, les questions écrites, pour être recevables, doivent être adressées au Président-Directeur Général et envoyées au siège social de la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la disposition des documents à la consultation (le 10 juillet) et au plus tard 4 jours ouvrés avant l'assemblée (le 23 juillet). Elles doivent, enfin, être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte des actions.

Trois questions écrites posées par l'A.D.A.S. (Association de Défense des Actionnaires Salariés du Groupe ENGIE) ont été reçues.

Le texte de ces questions est résumé sans en dénaturer le sens dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

Une réponse est prévue à chaque question posée.

L'article L. 225-108 alinéa 4 du Code de commerce permet au Conseil d'administration de répondre aux questions écrites des actionnaires sans qu'elles soient reprises en Assemblée générale dès lors qu'elles figurent sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

\*  
\* \*

***La première question de l'A.D.A.S. porte sur la définition de la transition énergétique appliquée par le Groupe et sa mise en œuvre en France, en Europe et à l'International ainsi que les ambitions et la responsabilité du Groupe en la matière.***

Réponse apportée par le Conseil :

La transition énergétique désigne le passage de notre modèle énergétique actuel à un nouveau modèle plus durable et respectueux de la planète et de ses habitants, pour faire face aux problématiques globales du réchauffement climatique, de l'atteinte à la biodiversité, de la raréfaction des énergies fossiles et de l'inégalité des sources d'approvisionnement.

La transition énergétique est visible partout mais l'ampleur et le rythme de sa mise en œuvre varient fortement d'un territoire à l'autre et dépendent des enjeux locaux. Conscient de cette réalité, ENGIE a enclenché une profonde transformation de son modèle d'entreprise, qui bascule son centre de gravité vers des entités opérationnelles principalement géographiques. Le Groupe sera ainsi plus réactif et innovant pour aider chacun de ses clients à choisir le meilleur chemin vers un système énergétique décarboné, digitalisé et décentralisé.

En devenant un véritable architecte énergétique des territoires, ENGIE a pour ambition d'être le leader de la transition énergétique en Europe et l'énergéticien de référence dans les pays à forte croissance. Pour cela, le Groupe développe un mix énergétique diversifié, favorisant la croissance des énergies renouvelables et donnant une place importante au gaz, qui est une carte maîtresse de la décarbonisation de nos économies. Déjà leader de l'éolien et du solaire en France (grâce à la récente acquisition de Solairedirect), le Groupe souhaite accélérer le développement des énergies renouvelables partout dans le monde. Les deux autres piliers sur lesquels ENGIE s'appuie pour devenir leader de la transition énergétique sont l'efficacité énergétique et les nouveaux métiers au croisement des secteurs de l'énergie et du digital. ENGIE est ainsi le premier fournisseur d'efficacité énergétique dans le monde et conçoit des solutions innovantes et performantes déployées à la fois en interne et auprès de ses clients.

Conscient de sa responsabilité et du rôle majeur qu'il a à jouer dans la transition énergétique, le Groupe partage la nécessité d'un accord mondial équitable pour limiter le réchauffement climatique à 2°C à horizon 2050. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ENGIE s'est fixé des objectifs ambitieux, à savoir un doublement de sa capacité en énergies renouvelables d'ici 2025 en Europe et une réduction de 10% des émissions spécifiques de CO<sub>2</sub>, dues à l'activité de production d'électricité, entre 2012 et 2020. En 2014, le Groupe a également émis 2,5 milliards d'euros de « green bonds » pour financer des investissements dans les renouvelables et l'efficacité énergétique.

***La deuxième question porte sur l'introduction en bourse d'Electrabel qui serait envisagée par le Groupe et le cas échéant les conséquences en termes financiers, économiques et sociaux pour le Groupe.***

Réponse apportée par le Conseil :

Un accord de principe a été trouvé avec le gouvernement belge pour fixer les modalités de prolongation des unités nucléaires Doel 1 et Doel 2 afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement en Belgique, notamment au cours de l'hiver 2016. Il sera soumis au Conseil d'administration d'ENGIE cet après-midi et sera commenté après bourse avec les résultats semestriels. Ceci impose des investissements très importants qu'il faut sécuriser.

ENGIE étudie par ailleurs en permanence diverses options stratégiques, en ligne avec le projet d'entreprise qui vise à rapprocher nos métiers des territoires et des attentes des parties prenantes. En Belgique, aucune décision concernant une cotation d'Electrabel n'a été prise à ce jour.

***La troisième question porte sur la situation industrielle, environnementale et judiciaire de la centrale thermique de Vado Ligure qui a été mise en cause par la justice italienne.***

Réponse apportée par le Conseil :

A la suite de la publication d'articles de presse, le Tribunal de Savone a placé sous séquestre le 11 mars 2014, sur requête du Procureur, les unités de production au charbon VL3 et VL4 de la centrale thermique de Vado Ligure, appartenant à Tirreno Power S.p.A. (Tirreno Power), société détenue à 50 % par le Groupe. Cette mise sous séquestre se situe dans le cadre d'une enquête pénale pour infractions environnementales et risques pour la santé publique. Le 14 mai 2014, Tirreno Power a déposé une requête en révocation de la décision de mise sous séquestre. Cette requête a été écartée.

Selon la presse, 86 personnes seraient sous enquête, dont certains dirigeants ou anciens dirigeants du Groupe, ce que ces derniers nous ont confirmé. Ni Tirreno Power, ni ses actionnaires ne sont sous enquête.

La phase d'accès au dossier, qui vient à peine de s'ouvrir, permettra aux personnes sous enquête d'avoir une vue plus claire des actes et omissions qui leur sont le cas échéant reprochés.

ENGIE, pour sa part, est confiante dans le fait que ses dirigeants ayant siégé au conseil d'administration de Tirreno Power ont toujours respecté scrupuleusement les dispositions légales, réglementaires et administratives applicables en Italie. ENGIE attache la plus grande importance au respect de l'environnement et est active de manière socialement responsable en Italie depuis plus de 50 ans.

\*  
\*   \*

Paris, le 29 juillet 2015

Le Conseil d'administration